

ENQUÊTE

Huyghe-Debord, un couple d'élus amoureux des notaires, du cumul et des allocations chômage

Le député LR du Nord Sébastien Huyghe, grand défenseur des notaires, vient d'acheter une étude notariale à Paris. Son épouse, l'ancienne députée de Nancy Valérie Debord, a longtemps travaillé pour le Conseil supérieur du Notariat dans des conditions étranges. Tout en cumulant trois mandats d'élue.. puis des allocations chômage !

Par **Séverine Charon** - 29 novembre 2019

6 minutes

0



"Cette proximité a pris des airs de familiarité en juin 2014, quand Sébastien Huyghe se rend au Congrès de Marseille avec son fils, âgé de quelques mois, et sa compagne, l'ex-députée UMP de Meurthe-et-Moselle Valérie Debord. Ironie de l'histoire : le thème de la rencontre est « Vie professionnelle et famille ». Or Valérie Debord, qu'il a rencontré sur les bancs de l'Assemblée nationale, est depuis peu... salariée du Conseil Supérieur du Notariat. Contrairement à celui qui est, depuis, devenu son mari, Valérie Debord n'est pas connue pour disposer de connaissances approfondies sur le monde notarial. Mais en 2012, elle échoue à se faire réélire dans la 2e circonscription de Meurthe-et-Moselle et n'a plus aucun mandat.

5 491,96 euros net mensuels pour un temps partiel

Heureusement, Benoît Renaud, le président du notariat de l'époque, originaire de la région de Nancy comme Valérie Debord, l'embauche comme chargée de mission de la grande organisation professionnelle des notaires de France. « Nous nous sommes rencontrés au Congrès des notaires de Cannes de 2011. Comme députée, elle avait aidé l'équipe à porter des propositions de loi, notamment sur le handicap, indique Benoît Renaud. Quand elle a cherché du boulot, je lui ai dit qu'on avait besoin de quelqu'un pour faire le relais avec le monde associatif. » Très bien mais cela correspond à quoi au juste ?

Interrogée par Mediacités, l'intéressée entre – un peu – dans les détails de sa fonction. « Le Conseil supérieur du notariat gère un certain nombre de dispositifs à destination des associations, notamment lors d'une très grosse manifestation annuelle, le Congrès. Celui-ci est financé grâce à des exposants qui payent pour avoir un stand. Mon rôle était de s'assurer que les relations avec ces associations étaient éthiques ». Très bien... mais encore ? On n'en saura pas plus. Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de beaucoup de traces des travaux menés par Valérie Debord. Une lettre spécialisée, Notariat 2000, la cite comme prenant part à l'élaboration du Guide des générosités réalisé à l'occasion du congrès annuel de Strasbourg en 2015. Mais le document ne fait nulle mention du nom de Valérie Debord parmi les auteurs – ou même les personnes remerciées.

Bien que les contours de la mission soient flous, celle-ci est très bien payée : 5 491,96 euros net mensuels, selon la déclaration faite par l'intéressée à la HATVP en octobre 2014. Soit, à quelques euros près, la somme qu'elle percevait comme députée (5 433 euros net). Il y a quand-même une grosse différence : chez les notaires, il ne s'agit que... d'un temps partiel ! Selon L'Est Républicain, le poste est « l'équivalent d'un 2/5e » pour un « travail de réseautage qui ne nécessite pas de se rendre au CSN à Paris ». Pratique, quand on vit à Nancy et qu'on aspire à revenir dans la vie politique. Valérie Debord, elle, affirme qu'il s'agissait d'un 4/5e de temps. Benoît Renaud croit se souvenir que c'était parfois un 2/5e parfois un 4/5e...

Une reine du cumul des salaires, des indemnités...

Le souhait de Valérie Debord de reprendre des responsabilités politiques se réalise assez vite. En mars 2014, elle figure en quatrième place sur la liste de Laurent Hénart (LR) aux municipales à Nancy et la voici adjointe au maire ; dans la foulée, elle est propulsée vice-présidente de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Ses indemnités d'élue s'élèvent respectivement à 1 125,57 et 1 636,39 euros net mensuels et viennent s'ajouter à son salaire du Conseil Supérieur du Notariat. Le 9 février 2016, Valérie Debord déclare donc 8 372,89 euros de gains net mensuels à la HATVP. Mais ce n'est pas tout...

La situation financière de Valérie Debord s'améliore encore en ce début d'année 2016 puisque la voici élue vice-présidente du conseil régional. Montant de cette nouvelle – et troisième – indemnité ? 2 889,5 euros brut mensuels. En 2016 et 2017, l'élue cumule ainsi trois mandats électifs (à la mairie de Nancy, à la Communauté Urbaine et à la Région Grand-Est) et

son emploi au CSN. Ces années-là, les revenus de celle qui est devenue entretemps l'une des porte-paroles nationales des Républicains s'élèvent à 182 166 euros brut (2016) et 184 873 euros (2017). Bizarrement, ils ne seront déclarés à la HATVP qu'en septembre 2018.

Valérie Debord justifie le cumul de ses trois mandats et de son emploi au CSN (à 80%, donc, d'après elle) par le fait qu'elle ne disposait pas de délégation de signature, en 2016 et 2017, comme vice-présidente à la région Grand Est. « Pour être clair, on ne servait pas à grand-chose et on n'avait guère qu'à être présent aux séances plénières, indique-t-elle à Mediacités. Mon mandat régional me demandait peu de temps. » On apprécie sa franchise déconcertante.

... et des allocations chômage

Lorsque le nouveau président de la région Grand Est, Jean Rottner, est élu le 20 octobre 2017 et qu'il attribue une délégation à sa 6e vice-présidente Valérie Debord, celle-ci décide de quitter son emploi au CSN. En mars 2018, elle signe une rupture conventionnelle avec son employeur. Ce mode de séparation est fort intéressant car il permet au salarié de bénéficier d'allocations chômage. Ce dont l'intéressée ne se privera pas ! La vice-présidente régionale à l'Emploi (!), également adjointe à Nancy et vice-présidente de la Communauté urbaine de Nancy (devenue Métropole du Grand Nancy) s'inscrit aussitôt à Pôle Emploi.

Les indemnités versées aux élus n'étant pas considérées juridiquement comme un salaire, elles sont compatibles avec les allocations chômage. Ces dernières sont calculées sur la base de 57 % du confortable salaire de Valérie Debord au CSN et s'appliquent pour deux ans – c'est à dire jusqu'en mars 2020. « Je ne fais rien d'illégal, j'ai cotisé », se défend Valérie Debord. L'élue indique être affectée dans la catégorie chômeur « en création d'entreprise » mais se refuse à en dire plus car il s'agit d'un projet très personnel. « Toute ma démarche est de trouver quelque chose de compatible avec la disponibilité d'un élu », explique-t-elle. Ledit projet aura-t-il un lien avec le milieu notarial ?